
Séance du 24 juin 2025

**Nombre
de membres
en exercice : 15**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée le 18 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON (Maire).

Présents : 8

Présents : MM Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Mme Chloé SOULAYRAC-GELIS, M. Franck BRETEAU, Mme Sylvie RAYSEGUIER, MM Benoît COLAS, M. Christophe BREST, Mme Marjorie DABERT

Votants : 9

Représentés : M. Pascal FLAHAUT représenté par M. Franck BRETEAU

Excusés : Mme Nathalie CAUWET, M. Frédéric DIAZ, Mme Adeline MOULIS

Secrétaire de séance : M. Benoît COLAS

M. le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.
Il demande ensuite à l'assemblée si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation des procès-verbaux du 27 mai 2025

1. DPU- Maison et parcelle ZB 156, 7ch.d'en Paris, 1205 m²

2. Convention Commune / CCTA – mise à disposition de la salle communale

Questions diverses

DPU- parcelle et maison ZB n°156 - 7 chemin d'en paris,1205 m² (N° DE_28_2025)

M. le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner n° DIA-0812612500005 a été reçue en Mairie le 10 juin 2025 de Maître Sébastien BELLAL, notaire (BP 51, 31380 Montastruc la conseiller) concernant la parcelle et maison cadastrées ZB 156 (1205 m²), situées sur une zone grevée du droit de préemption urbain sur le Plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant que cette parcelle et maison se situent dans une zone grevée d'un droit de préemption urbain dans le Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 20 mars 2014, modifié le 26 septembre 2016, révisé le 19.11.2024 et exécutoire depuis le 27.11.2024 ;
- Considérant la délibération du 20 mars 2014 instituant le droit de préemption urbain ;
- Considérant qu'aucun projet communal n'est prévu sur cette parcelle ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 9 voix

- Décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur déclaration d'intention d'aliéner n° DIA-0812612500005 reçue en Mairie le 10 juin 2025 de Maître Sébastien BELLAL, notaire (BP 51,31380 Montastruc la conseillère) concernant la parcelle cadastrée ZB 156 (1205 m²).
- Habilite M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Convention Commune / CCTA - Mise à disposition de la salle communale (N° DE 29 2025)

M. le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes TARN-AGOUT organise, avec les communes de Garrigues, Labastide Saint-Georges, Lavar, Saint-Lieux-lès-Lavar et Teulat de nouveaux ateliers ludiques à partager en famille, les « Jeux du Jeudi », à destination des parents, grands-parents, ... avec leurs enfants de 0 à 4 ans.

Ils ont lieu les jeudis, de septembre 2025 à avril 2026, animés par la référente du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) intercommunal.

La CCTA a sollicité la Commune pour la mise à disposition à titre gratuit pour accueillir ces ateliers le jeudi 6 novembre 2025 et jeudi 12 mars 2026.

Une convention doit être conclue pour valider cette mise à disposition gratuite.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant que le conseil municipal peut accorder une mise à disposition gratuite de la salle communale à la CCTA pour le bon déroulement des ateliers ludique « Jeux du jeudi »

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 9 voix

- Décide de mettre à disposition gratuitement la salle communale à la Communauté de communes Tarn-Agout pour l'organisation des ateliers ludiques « Jeux du jeudi » les jeudis 6 novembre 2025 et 12 mars 2026.
- Habilite M. à signer la convention de mise à disposition de la salle communale et à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

DÉBATS

M. le Maire précise en outre que la baisse de la natalité se fait sentir sur le territoire au niveau des inscriptions en crèche et auprès des assistantes maternelles. Les nouveaux habitants ne sont pas essentiellement des primo-accédants mais plutôt des familles qui ont des enfants de 10 ans ou plus.

Questions diverses

Fête du village

M. le Maire indique que la Mairie propose un apéritif le dimanche soir de la fête. Il mentionne également que l'inauguration du petit train est prévue le 21 septembre, au moment de la fête de Giroussens avec les représentants de l'État et des collectivités qui ont participé au financement des travaux du Viaduc de Salles.

Avant cette date, et pour communiquer largement auprès du public pour la réouverture du petit-train au départ de Saint-Lieux-lès-Lavar, une inauguration est prévue le samedi midi avec les mairies, la presse et l'association ACOVA.

Les conseillers pensent qu'il serait plus judicieux de faire cette inauguration le dimanche soir de la fête.

M. le Maire doit vérifier auprès de l'association ACOVA s'il est possible de procéder ainsi.

Travaux de voirie

M. Franck BRETEAU indique qu'il a rencontré un entrepreneur pour faire établir des devis pour les travaux de voirie routière. Il doit recevoir d'autres entreprises.

Nouveau maraîcher sur la Commune

M. le Maire annonce l'installation d'un nouveau maraîcher qui a déposé des demandes d'urbanisme pour installer des serres, route de Saint-Jean.

M. Daniel ARMENGAUD précise qu'il a fait nettoyer le champ d'environ 2 ha et qu'il commence à le travailler.

M. le Maire ajoute que, dans un contexte où les agriculteurs sont souvent en difficulté, la CCTA projette d'acheter une ferme agricole pour permettre aux exploitants de s'associer en CUMA et faciliter ainsi l'acquisition de matériel mis en commun.

Réhabilitation des bâtiments communaux

M. Daniel ARMENGAUD rappelle à l'assemblée que les travaux de la tranche complémentaire de réhabilitation des bâtiments communaux se poursuit et que le gros œuvre se termine. Début septembre, toutes les entreprises titulaires du marché de travaux pourront débiter. La fin des travaux est prévue pour début 2026.

Locaux professionnels

M. Daniel ARMENGAUD précise que les locaux de l'ancienne Mairie, au rez-de-chaussée, ont commencé. Cet espace accueillera un bar-taverne géré par une nouvelle association créée spécialement par la direction de l'association D'ESTELAS. Ces locaux seront réhabilités et adaptés à tout type de locataire.

L'association souhaite installer un espace de répétition pour musicien. M. Daniel ARMENGAUD précise que tout aménagement spécifique sera à la charge des locataires (bar, acoustique...). L'association devra réaliser une étude acoustique. Cette activité ne devra pas nuire au fonctionnement des autres locataires et de la Mairie.

Restauration scolaire

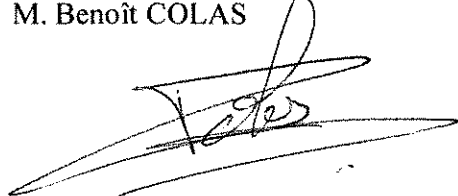
M. le Maire rappelle que la réorganisation de la cuisine scolaire de l'école de Saint-Lieux-lès-Lavaur a débuté. Dans un premier temps, un travail a été réalisé sur les plannings des agents en poste. Augmenter le temps de travail des agents actuels, avec leur accord, a été une priorité. Une création de poste sera toutefois nécessaire.

Les travaux se feront pendant les vacances d'été. La Mairie de Saint-Jean-de-Rives a acheté l'algeco qui va servir de plonge et qui sera posé devant la cuisine.

Etant donné le nombre de repas servis, la cuisine scolaire de Saint-Lieux n'aura pas l'appellation de « cuisine centrale ». Les services sanitaires ont délivré l'autorisation pour la livraison des repas à l'école de Saint-Jean. Les enfants d'une même famille scolarisés dans les deux écoles pourront enfin manger les mêmes repas.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance
M. Benoît COLAS



Le Maire
M. Gilles CORMIGNON

